

## **Perspectives sur le Rôle et la Nécessité de la Réglementation Comptable: Théories Revisitées**

Article de Recherche / Araştırma Makalesi

BANU DİNCER

---

### **RESUME**

La réglementation des rapports financiers doit être bien équilibrée puisque de nombreux transferts de fonds et donc de richesse se produisent à la suite des rapports générés par des entreprises. Ils répondent aux besoins des parties prenantes et leur servent comme guide au cours de leurs prises de décision, ce qui cause des effets économiques et sociaux. Étant donné que le processus de la comptabilité financière fournit de l'information aux parties externes et à l'organisation qui, autrement, n'auraient pas ces informations, et que ces informations sont utilisées comme base pour de nombreuses décisions, il est généralement admis qu'il est nécessaire de réglementer la pratique de la comptabilité financière. Cet article vise à mettre l'accent sur le rôle et l'évolution de l'environnement comptable dans la mise en forme des règlements des rapports financiers et à souligner le lien entre ces derniers avec les théories de la réglementation.

*Mots-clés : Réglementation comptable ; théorie de l'intérêt public ; théorie de la capture ; théorie de l'intérêt privé*

---

### **1. INTRODUCTION**

La comptabilité financière est un processus qui implique la collection et le traitement d'informations financières pour aider à prendre de diverses décisions par de nombreuses parties à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Ces parties sont diverses et comprennent potentiellement les investisseurs actuels et potentiels, les prêteurs, les fournisseurs, les employés, les clients, les gouvernements, la communauté locale, les parties exerçant une fonction d'examen ou de surveillance et les médias. Il n'est pas possible de générer des informations pour chaque partie prenante car de nombreuses parties extérieures à l'entreprise ont des demandes et des besoins d'informations potentiellement très différents. Par conséquent, le processus de comptabilité financière conduit à la production de rapports qui sont considérés comme des états financiers à usage général (Camfferman & Zeff, 2008).

Le rôle principal de rapports financiers à usage général réside dans les décisions d'investissement prises par des investisseurs extérieurs sur les marchés des capitaux développés. Étant donné que le processus de la comptabilité financière fournit de l'information aux parties externes et à l'organisation qui, autrement, n'auraient pas ces informations, et que ces informations sont utilisées comme base pour de nombreuses décisions, il est généralement admis qu'il est nécessaire de réglementer la pratique de la comptabilité financière (IASB, 2018).

Cet article vise à mettre l'accent sur le rôle de l'environnement comptable dans la mise en forme des règlements des rapports financiers tout en soulignant le lien entre ce dernier avec les théories de la réglementation.

Dans cet article, tout d'abord, un aperçu historique des réglementations comptables sera fait, puis les points de vue selon lesquels les rapports comptables et financiers devraient ou ne devraient pas être réglementés, respectivement, seront examinés. Ensuite, les effets économiques et sociaux des résultats comptables seront analysés dans le cadre des théories de la réglementation.

## 2. L' EVOLUTION HISTORIQUE DE LA REGLEMENTATION COMPTABLE

La section 2 met en évidence l'évolution historique de la réglementation comptable en soulignant tout d'abord l'émergence des organismes comptables, et par la suite, l'élaboration des règlements sur la divulgation.

### 2.1. L'émergence des organismes comptables

L'application de la comptabilité financière existe depuis des centaines d'années mais la réglementation de cette dernière commence au vingtième siècle surtout dans les économies où les marchés des capitaux sont bien développés comme dans ceux aux États-Unis, Royaume-Unis, Irlande, Australie et Canada.

Le système à partie double, utilisé, s'étend au quinzième siècle, au Nord d'Italie. Dans son ouvrage le plus célèbre intitulé *Summa de Arithmetica, Geometrica, Proportioni et Proportionalita* (1494) le Franciscain moine Luca Pacioli explique le système comptable en partie double, son utilisation par l'intermédiaire des comptes schématiques appelés les comptes du Grand Livre et du journal. Comme les nombres négatifs n'ont pas vraiment été utilisés en mathématiques avant le XVIIe siècle, le compte du Grand Livre a donc été conçu pour résoudre ce problème, avec des augmentations d'un côté et des diminutions de l'autre. (Littleton, 1927).

La comptabilité et les comptables existent depuis des centaines d'années, mais ce n'est qu'au XIXème siècle que les comptables du Royaume-Uni et des États-Unis se sont réunis pour former des associations professionnelles. Selon Goldberg (1949), une société des comptables a été créée à Édimbourg en 1854, suivie plus tard par un certain nombre d'autres organismes qui ensuite ont été fusionnés avec l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW-L'Institut des Experts-Comptables en Angleterre et au pays de Galles), en 1880. Aux États-Unis, l'American Association of Public Accountants (AAPA-Association Américaine des Experts-Comptables) a été créée en 1887. Cette association a ensuite formé la base de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA- Institut américain des Experts-Comptables Agréés). Les membres de ces organismes étaient souvent appelés à effectuer des audits dans certaines circonstances et les entreprises étaient souvent tenues de préparer des rapports comptables. (Goldberg, 1949; Eynthoven, 1973).

Au début du XXème siècle, peu de travaux ont été entrepris pour codifier certains principes ou règles comptables. Il y avait très peu d'uniformité entre les méthodes comptables adoptées par les différentes organisations, ce qui créait des problèmes évidents de comparabilité. Dans les années 1920, un certain nombre de personnes ont mené des recherches pour observer la pratique et établir des règles comptables largement acceptées. Au lieu d'adopter une position normative sur « ce qui devrait être », ils ont cherché à définir « ce qui était » (Nobes & Parker, 2004).

Paton (1922), Paton & Littleton (1940), Sanders et al. (1938) et Gilman (1939) ont été parmi les premiers à fournir des descriptions détaillées des traditions comptables actuelles. Ces études ont défini des concepts telles que les doctrines du conservatisme, des concepts de matérialité, des principes qui sont encore souvent débattus aujourd'hui, comme la cohérence et le principe comptable d'indépendance des exercices.

## 2.2. *Elaboration des règlements sur la divulgation*

Aux États-Unis, ce n'est qu'en 1934 que des divulgations spécifiques d'informations financières ont été exigées par les entités souhaitant échanger des titres. Le Securities Exchange Act (Loi sur la Bourse des Valeurs Mobilières) de 1934, administrée par la Securities Exchange Commission (SEC- Commission des Valeurs Mobilières et des Changes), exigeait la divulgation de certaines informations financières. Le SEC est habilitée à établir des principes comptables et des pratiques de reporting. Cependant, il a permis à la profession comptable de prendre en charge cette activité, tout en précisant qu'elle s'acquittera de ces fonctions avec diligence (Zeff, 1971). Dans un effort pour convaincre la SEC qu'elle pouvait identifier une identité acceptable, l'American Institute of Accountants (l'un des prédécesseurs de l'AICPA) a publié une étude en 1938 par Sanders, Hatfield et Moore intitulée *A Statement of Accounting Principles*.

A partir de 1939, le Comité de Procédure Comptable (Accounting Procedure Committee), un comité de la profession comptable, a commencé à publier des déclarations sur les principes comptables et a publié douze bulletins (Accounting Research Bulletins-ARB) de recherche comptable entre 1938 et 1939 (Zeff, 1971).

Tableau 1 ci-dessous indique les principaux évènements entre les années 1929 et 2002 qui ont influencé la réglementation comptable.

**Tableau 1.** Une brève chronologie des évolutions majeures dans la réglementation comptable

1929	L'Approche du « Revenu Réel » à la comptabilité, avançant un concept de revenu économique du profit proposé par L'économiste Canning
1933	Le Securities Act administré par la Federal Trade Commission (FTC) en réponse à l'effondrement général du marché à partir du krach boursier de 1929
1934	Securities Exchange Act établit la Securities Exchange Commission (SEC) en tant que régulateur des marchés de valeurs mobilières aux États-Unis
1936	L'American Accounting Association (AAA) publie <i>A tentative statement of accounting principles affecting corporate reports</i>
1938	American Institute of Accountants (AIA) <i>A Statement of Accounting Principles</i>
1961	Accounting Research Study No. 1, <i>The Basic Postulates of Accounting</i> . Étude de recherche comptable publié par AICPA, rédigé par Maurice Moonitz,
1966	AAA publie une monographie intitulée <i>A Statement of Basic Accounting Theory</i> (ASOBAT).
1971	L'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) a commandé deux études majeures présidés respectivement par Francis Wheat et Robert Trueblood.
1972	Le rapport de la Commission Wheat a recommandé la création du Financial Accounting Standards Board (FASB)
1973	Le rapport de la Commission Trueblood publie les objectifs des états financiers.
1973	L'AICPA déclare que le FASB a remplacé l'APB, inaugurant l'ère de la normalisation professionnelle. SEC (ASR No. 150) déclare que les normes et pratiques du FASB ont un soutien substantiel faisant autorité.
1973	Le FASB lance un projet de cadre conceptuel. Un rapport d'un groupe d'étude de l'AICPA publie les objectifs des états financiers, soulignant l'importance de l'utilité des décisions
1974-1985	Le projet de cadre conceptuel du FASB.

Milieu des 1970-début des 1980	Le coût historique résiste à l'inflation, ce qui entraîne un nombre croissant d'appels et de recherches pour s'écarter de la base d'évaluation comptable traditionnelle, cout historique
1977	AAA publie <i>Statement of Theory and Theory Acceptance</i> , considéré comme une étape importante vers l'élaboration d'un cadre conceptuel
1998	Projet IAS-39 l'inclusion d'une option de juste valeur complète pour les instruments financiers
2000	L'IOSCO (The International Organization of Securities Commissions- Organisation Internationale des Commissions de Valeurs) recommande aux membres d'autoriser les pays membres à utiliser les IAS.
2001	L'IASB est établi, en remplacement de l'IASC.
2002	L'accord IASB/FASB de Norwalk engage les deux principaux normalisateurs comptables à élaborer des normes compatibles.
2002	Le Congrès a adopté Sarbanes-Oxley en 2002 en réponse à une série de scandales d'entreprises très médiatisés qui ont abattu Enron, WorldCom et le cabinet comptable Arthur Andersen. Il a créé une nouvelle agence quasi publique, le Public Company Accounting Oversight Board, ou PCAOB, chargé de superviser, de réglementer, d'inspecter et de discipliner les cabinets comptables dans leur rôle d'auditeurs des entreprises publiques. La loi couvre également des questions telles que l'indépendance des auditeurs, la gouvernance d'entreprise, l'évaluation du contrôle interne et l'amélioration de la divulgation financière.

### 3. DEBATS SUR LA REGLEMENTATION COMPTABLE: NECESSAIRE OU INUTILE

La section 3 cherche à souligner la perspective du marché libre versus la perspective pro-régulation ainsi que les diverses théories de la réglementation pour mettre en évidence les débats sur la réglementation comptable.

#### 3.1. *Perspective du marché libre versus la perspective pro-régulation*

L'acte de réglementer les pratiques comptables par la publication continue de normes comptables nouvelles et révisées a conduit à de divers arguments pour et contre la réglementation. Selon l'approche du marché libre, les arguments vont de la conviction qu'il n'est pas nécessaire de réglementer les pratiques comptables à l'idée que la réglementation est nécessaire pour protéger les intérêts des parties ayant un intérêt dans une entité déclarante. Ceux qui s'opposent à la réglementation s'appuient souvent sur l'idée que la production du système de comptabilité financière devrait être traitée comme n'importe quel autre bien, et si on laisse le marché fonctionner librement, des quantités optimales d'informations comptables seront produites (Riahi-Belkaoui, 2004). Ils disent que l'introduction de la réglementation conduit à une offre excédentaire d'informations comptables et peut amener les organisations à utiliser des méthodes comptables qui ne reflètent pas efficacement leurs opérations, leurs situations financières et leurs performances financières réelles (Cooper & Keim, 1983).

Le tableau 2 ci-dessous fournit un résumé de certains des divers arguments pour et contre la réglementation de l'information financière, et certaines des hypothèses adoptées par les partisans des marchés libres et les partisans de la réglementation.

**Tableau 2.** Les arguments pour et contre la réglementation

<b>Contre la Réglementation</b>	<b>Pour la Réglementation</b>
L'information comptable est comme n'importe quel autre bien et grâce aux forces de l'offre et de la demande, les quantités optimales d'informations seront fournies.	L'information comptable est un bien public et sera sous-produit sur des marchés non réglementés. L'intervention du gouvernement est donc nécessaire.
Les marchés sont efficaces et fournissent des mécanismes de discipline pour les managers qui tendent à ne pas produire les informations requises par le marché.	Les marchés ne sont ni efficaces ni équitables et, par conséquent, la réglementation sert à corriger cette mal pratique.
Les régulateurs gouvernementaux ne sont pas objectifs, et sont motivés par leur propre intérêt.	Les régulateurs gouvernementaux agissent dans l'intérêt public et prendront en premier lieu les intérêts généraux de la société.
Le processus politique de réglementation sera finalement capturé par l'industrie qui est réglementée.	La réglementation ne sera pas prise en compte car cela irait à l'encontre de l'intérêt public.

**Source :** Adaptée de Deegan (2014: 53)

La réglementation limite généralement les méthodes comptables pouvant être utilisées. Cela signifie qu'il sera interdit à certaines organisations d'utiliser les méthodes comptables qui, selon elles, reflètent le mieux leur performance et leur position. On pense que cela affecte l'efficacité de la capacité de l'entreprise à informer les marchés à propos de ses opérations. D'autre part, sans réglementation, étant donné que les utilisateurs d'informations financières peuvent obtenir les informations à un coût nul, les producteurs auront tendance à produire une quantité d'informations inférieure à ce qui pourrait être socialement optimal (Kothari et al., 2010).

### **3.2. Théories de la réglementation**

Une fois la réglementation introduite, de diverses considérations doivent être prises en termes de nature de la réglementation, des responsables de l'élaboration de la réglementation et de leurs motivations et des bénéficiaires ultimes de cette réglementation. Selon la taxonomie proposée par Viscusi et al. (2000), l'évolution des théories de la réglementation pourrait être analysée en trois étapes : les analyses normatives de la Théorie de l'Intérêt Public (Public Interest Theory), la Théorie de la Capture (Capture Theory) et la Théorie Économique de Réglementation (ci-après Théorie de l'Intérêt Privé -Private Interest Theory).

#### **3.2.1. Théorie de l'intérêt public**

La réglementation d'intérêt public suggère que la réglementation est introduite pour protéger le public. Cette protection peut être nécessaire en raison de marchés inefficaces. La théorie de l'intérêt public suppose que l'organisme de réglementation (généralement le gouvernement) est un médiateur objectif dans l'intérêt public et ne permet pas à l'intérêt personnel d'influencer les processus d'élaboration des règles. Selon Scott (2003), suivant la théorie de l'intérêt public, le régulateur fait de son mieux pour le réglementer de manière à maximiser le bien-être social.

Comme exemple de réglementation introduite dans l'intérêt public et donc conforme à la théorie de la réglementation de l'intérêt public, nous pouvons considérer l'introduction en 2002 de la loi Sarbanes-Oxley aux États-Unis (déjà citée dans le tableau 1). La loi Sarbanes-Oxley (souvent simplement appelée SOX) a été élaborée pour tenter

de réduire la possibilité d'effondrements d'entreprises à grande échelle et de mauvaises pratiques comptables et d'audit et pour accroître la confiance des investisseurs. Une confiance accrue au sein des marchés financiers était considérée comme étant dans l'intérêt public. La loi porte le nom des pionniers, le sénateur américain Paul Sarbanes et le représentant américain Michael G. Oxley. A la suite de SOX, la haute direction de l'entreprise doit désormais certifier individuellement l'exactitude des informations financières et les sanctions pour une activité frauduleuse sont désormais plus sévères. L'indépendance des auditeurs a également été renforcée, tout comme le rôle de surveillance des conseils d'administration. De diverses exigences ont également été introduites en matière de gouvernance d'entreprise, d'évaluation du contrôle interne et d'amélioration de l'information financière (Canada et al., 2008).

En outre cet acte est le résultat des faillites d'entreprises comme Enron et Worldcom avec de graves violations des conditions de concurrence. Les violations découlent d'asymétries d'information entre les professionnels de la gestion d'entreprise et les utilisateurs externes des états financiers investisseurs qui ne savent pas de quelles informations comptables ils ont besoin pour déterminer la valeur des informations comptables qu'ils reçoivent (Duso, 2005). Ainsi, la réglementation est considérée comme un compromis entre les coûts de la réglementation et ses avantages sociaux sous la forme d'un meilleur fonctionnement des marchés.

### 3.2.2. *Théorie de la capture*

La théorie de la capture de la réglementation (Stigler, 1971) implique que les agences de réglementation sont capturées par les entreprises qu'elles réglementent et qu'elles agissent dans l'intérêt de ces entreprises plutôt que dans l'intérêt général du public. Les chercheurs qui adoptent la théorie de la capture soutiennent généralement que, bien que la réglementation puisse être introduite dans le but de protéger l'intérêt public, cet objectif ne sera finalement pas atteint parce que, dans le processus d'introduction de la réglementation, les organisations soumises, finiront par contrôler le régulateur (Uche, 2001). Les industries réglementées chercheront à prendre le contrôle de l'organisme de réglementation parce qu'elles savent que les décisions prises par l'organisme de réglementation auront potentiellement un impact significatif sur leur industrie. Les parties ou industries réglementées chercheront à prendre en charge (capturer) le régulateur dans le but de s'assurer que les réglementations publiées ultérieurement par le régulateur (post-capture) seront avantageuses pour leur industrie (Cortese, 2011). Par exemple, l'industrie américaine des télécommunications a été examinée par Duso (2005), qui a constaté que les tactiques de lobbying employées par l'industrie pour éviter la réglementation réussissaient à limiter les augmentations de coûts.

Selon Mitnick (1980), il existe au moins cinq manières par lesquelles une entité ou une industrie réglementée pourra s'emparer d'un organisme de réglementation (Mitnick, 1980: 95, tel que reproduit dans Walker, 1987: 281):

1. on dit qu'il y a une capture si l'intérêt réglementé contrôle la réglementation et l'agence réglementée ;
2. ou si les parties réglementées réussissent à coordonner les activités de l'organisme de réglementation avec leurs activités afin que leur intérêt privé soit satisfait ;
3. ou si la partie réglementée gère d'une manière ou d'une autre la neutralisation ou s'assure de la non-exécution (ou de la performance médiocre) de l'organisme de réglementation ;
4. ou si dans un processus subtil d'interaction avec les régulateurs, la partie réglementée réussit (peut-être même pas délibérément) à coopter les régulateurs à considérer les choses de leur propre point de vue et leur donner ainsi la régulation qu'ils souhaitent.

Les normes comptables peuvent être considérées comme un élément clé du cadre réglementaire car elles influencent le comportement des préparateurs et des

auditeurs et donc les informations fournies aux utilisateurs des rapports financiers. Les normes comptables impliquant des transferts de richesse, de nombreux acteurs se préoccupent de leur contenu et se sont impliqués dans leur élaboration. Lorsque les normalisateurs comptables tels que l'IASB ou le FASB créent de nouvelles règles, cela peut avoir de réelles conséquences économiques et sociales.

Cortese et al. (2010) a montré que l'IASB a été capturé par les constituants de l'industrie extractive sur le développement de l'IFRS 6 Exploration et Evaluation des Ressources Minérales. De même, Deegan, a vivement critiqué l'objectivité de la procédure de la normalisation comptable en mettant l'accent sur la structure de l'IASB dont les membres sont pour la plupart des comptables professionnellement qualifiés. Leurs opinions sont forcément conditionnées dans une certaine mesure par leurs expériences antérieures et leurs formations. Dans ces circonstances, il est raisonnable de s'interroger sur le degré d'indépendance et d'impartialité du processus de normalisation comptable. (Bengtsson, 2011).

### **3.2.3. Théorie de l'intérêt privé**

Selon cette théorie, le principal objectif du législateur est de se maintenir au pouvoir. Ainsi, ils conçoivent la réglementation de manière à répondre aux besoins du groupe d'intérêts qui exerce une pression sur (Stigler, 1971; Posner, 1971; Peltzman, 1976). Le thème fondamental du défi de Stigler est que les gouvernements ont une ressource fondamentale qui n'est pas partagée même avec le plus puissant de ses citoyens : le pouvoir de contraindre. Ce pouvoir de contraindre est une ressource potentielle ou une menace pour chaque entreprise commerciale dans la mesure où le gouvernement peut fournir ou retirer des impôts et des subventions, ainsi aider ou nuire de manière sélective à de nombreuses entreprises (Stigler, 1971; Peltzman, 1976). Stigler (1971) affirme que les gouvernements sont composés d'individus qui ont leurs propres intérêts et introduiront des réglementations visant leur réélection. Au moment de décider d'un arrangement particulier, ils tiendront compte des effets sur les électeurs clés ainsi que du financement de la campagne. (McLeay et al., 2004).

A titre d'exemple, on peut citer les divers arguments qui ont été affirmés au sujet de la mise en œuvre de la norme comptable internationale IAS 39 Instruments Financiers, sa comptabilisation et son évaluation par plusieurs pays de l'UE. De nombreuses banques européennes ont fait valoir que la mise en œuvre de IAS 39 les obligerait à évaluer certains actifs et passifs financiers d'une manière qui ne refléterait pas la réalité économique sous-jacente de nombreuses transactions financières, ce qui entraînerait des bénéfices non-représentatifs et très volatils. En outre, il a été suggéré que ces bilans affaiblis et ces bénéfices déclarés très volatils auraient un impact sur la perception par le marché de la solvabilité des banques, augmentant ainsi leur coût du capital. Dans le cadre de son processus réglementaire, l'Union européenne a créé le Comité de Réglementation Comptable (Accounting Regulatory Committee-ARC) dont la tâche est d'examiner toutes les normes comptables internationales et de recommander leur application dans l'Union européenne. Le lobbying réussi des banques en Italie, en Espagne, en Belgique et en France a conduit les membres de l'ARC de ces pays à voter contre l'adoption par l'UE de la norme IAS 39 en juillet 2004, apparemment en raison de son impact économique négatif potentiel (André et al., 2009).

## **4. DISCUSSION ET IMPLICATIONS**

Cet article interroge les rapports financiers avec une différente perspective. Ces derniers ne sont pas seulement des chiffres mais leur base est constituée d'une philosophie évoluée qui façonne d'après les changements économiques. En mettant l'accent sur cette perspective, on donne l'opportunité de constater toute cette évolution d'un point de vue historique ainsi que l'effet saisissant de la réglementation comptable à laquelle sont reliées les théories, qui s'adaptent aux besoins contemporains. Surtout, pendant les deux dernières décennies, l'évolution comptable a connu des transformations majeures en termes d'objectifs et du contenu qui englobe les sujets comme le développement durable,

les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), l'éthique, le changement climatique et la diversité, d'où l'émergence de nouvelles réglementations est indispensable. Avec plus de données sur des pays et des organisations avec des caractéristiques différentes, analyser l'impact de nouvelles régulations par l'intermédiaire peut être une domaine importante pour la future recherche (Sumarwan, 2022).

## 5. CONCLUSION

La qualité du gouvernement, en termes de capacité administrative et d'autonomie vis-à-vis d'intérêts politiques, est essentielle à la qualité des marchés. Il faut une compréhension approfondie de la manière dont le gouvernement et les acteurs privés interagissent pour façonner les performances du marché. De même, la réglementation des rapports financiers doit être bien équilibrée puisque de nombreux transferts de fonds et donc de richesse se produisent à la suite de rapports générés par des entreprises. L'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle aux parties prenantes qui prennent des décisions en l'utilisant (Larson, 2008).

L'évolution de la réglementation comptable ne finit et ne finira jamais au fur et à mesure que la vie continue. Les discussions qui abordent la question des taxes carbone et les systèmes d'échange de droits d'émission en est une preuve. L'impact de ces thèmes est déjà senti dans le monde d'affaires car ces derniers feront la différence entre les entreprises conscientes du futur et celles qui tardent à intégrer ces principes dans leurs activités. Sachant qu'avec la publication des Normes Européennes d'Information sur le Développement Durable (European Sustainability Reporting Standards- ESRS) par l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), environ 50000 entreprises doivent divulguer des données selon l'ESRS, entre les années 2024 et 2028 (Council of EU, 2022), il serait même possible de mettre en question la définition de la comptabilité ainsi que le contenu des rapports dans le futur proche.

### Information sur le Plagiat

Cet article a été scanné avec un logiciel de détection de plagiat. Aucun plagiat n'a été détecté.

### Information d'Approbation du Comité d'Éthique

L'approbation du comité d'éthique n'était pas requise.

### Déclaration de Contribution de l'Auteure

La recherche a été menée par une seule auteure.

### Déclaration de Financement et Autres Remerciements

Cette étude n'a reçu aucun type de financement ou de soutien.

### Déclaration d'Intérêts Concurrents

Il n'y a aucun conflit d'intérêts à déclarer avec une institution ou une personne dans le cadre de l'étude.

## REFERENCES

- AAA Executive Committee. (1936). A tentative statement of accounting principles affecting corporate reports. *The Accounting Review*, 11(2), 187-191.
- American Accounting Association Committee on Concepts and Standards for External Financial Reports. (1977). *Statement on Accounting Theory and Theory Acceptance*, Sarasota, Florida: American Accounting Association.

- American Accounting Association Committee to Prepare a Statement of Basic Accounting Theory. (1966). *A Statement of Basic Accounting Theory*, Sarasota, Florida: American Accounting Association.
- André, P., Cazavan-Jeny, A., Dick, W., Richard, C., & Walton, P. (2009). Fair value accounting and the banking crisis in 2008: Shooting the messenger. *Accounting in Europe*, 6(1), 3–24. <https://doi.org/10.1080/17449480902896346>
- Bengtsson, E. (2011). Repoliticalization of accounting standard setting? The IASB, the EU and the global financial crisis. *Critical Perspectives on Accounting*, 22(6), 567–580. <https://doi.org/10.1016/j.cpa.2011.04.001>
- Camfferman, K. & Zeff, S. A. (2007). *Financial reporting and global capital markets. A history of the international accounting standards committee 1973–2000*. Oxford: Oxford University Press
- Cooper, K. & Keim, G. D. (1983). The economic rationale for the nature and extent of corporate financial disclosure regulation: a critical assessment. *Journal of Accounting and Public Policy*, 2, 189-205. [https://doi.org/10.1016/0278-4254\(83\)90024-8](https://doi.org/10.1016/0278-4254(83)90024-8)
- Cortese, C. (2011). Standardising oil and gas accounting in the US in the 1970s: insights from the perspective of regulatory capture. *Accounting History*, 16 (4), 403-421. <https://doi.org/10.1177/1032373211417990>
- Cortese, C. L., Irvine, H. J. & Kaidonis, M. A. (2010). Powerful players: how constituents captured the setting of IFRS 6, an accounting standard for the extractive industries. *Accounting Forum*, 34(2), 76-88. <https://doi.org/10.1016/j.accfor.2008.11.003>
- Duso, T. (2005). Lobbying and Regulation in a Political Economy: Evidence from the U.S. Cellular Industry. *Public Choice*, 122, 251–276. <https://doi.org/10.1007/s11127-005-3293-y>
- Enthoven, AJH. (1973). *Accounting and Economic Development Policy*. Amsterdam. London: North-Holland Publishing Co.
- Council of EU. (2022, November 28). Council gives final green light to corporate sustainability reporting directive. *EU Press Release*. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2022/11/28/council-gives-final-green-light-to-corporate-sustainability-reporting-directive/>
- Gilman, S. (1939). *Accounting Concepts of Profits*, New York: Ronald Press.
- Canada J., Kuhn J.R., Sutton S.G. (2008). Accidentally in the public interest: The perfect storm that yielded the Sarbanes-Oxley Act. *Critical Perspectives on Accounting*, 19, 987-1003. <https://doi.org/10.1016/j.cpa.2007.04.006>
- Kothari, S., Ramanna, K. & Skinner, D. (2010). Implications for GAAP from an analysis of positive research in accounting. *Journal of Accounting & Economics*, 50, 246-286. <https://doi.org/10.1016/j.jacceco.2010.09.003>
- Larson, R. K. (2008). An examination of comment letters to the IASC: Special purpose entities. *Research in Accounting Regulation*, 20, 27–46. [https://doi.org/10.1016/S1052-0457\(07\)00202-0](https://doi.org/10.1016/S1052-0457(07)00202-0)
- Littleton, A.C. (1927). The Antecedents of Double Entry. *The Accounting Review*, 2 (2), 140-149. <https://www.jstor.org/stable/239203>
- McLeay, S., Ordelheide, D. & Young, S. (2004). Constituent lobbying and its impact on the development of financial reporting regulations: evidence from Germany. In Leuz, C., Pfaff, D., Hopwood, A. (Eds), *The economics and politics of accounting* (pp. 285-316). Oxford, Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/0199260621.003.0012>
- Mitnick, B. M. (1980). *The Political Economy of Regulation: Creating, Designing and Removing Regulatory Forms*, New York, USA: Columbia University Press.
- Moonitz, M. (1961). The Basic Postulates of Accounting. *Accounting Research Study No. 1*, New York: AICPA.
- Nobes, C. & Parker, R. (2004). *Comparative International Accounting* (Eighth Edition). Harlow: United Kingdom: Prentice-Hall Financial Times.
- Paton, W. A. (1922). *Accounting Theory*, Kansas: Scholars Book Co., reprinted 1973.
- Paton, W. A. & Littleton, A. C. (1940). *An Introduction to Corporate Accounting Standards*, Sarasota, FL: American Accounting Association.
- Peltzman, S. (1976). Towards a more general theory of regulation. *Journal of Law and Economics*, (August), 211-240.

- 
- Posner, R. (1974). Theories of economic regulation. *Bell Journal of Economics and Management Science*, 5, 335-358. <http://doi.org/10.3386/w0041>
- Riahi-Belkaoui, A. (2004). *Accounting Theory*, 5th ed., Thomson Learning, London.
- Sanders, T. H., Hatfield, H. R., Moore, U. (1938). *A Statement of Accounting Principles*, reprinted AAA 1959 edn, USA: American Institute of Accountants.
- Stigler, G. (1971). The theory of economic regulation. *Bell Journal of Economics and Management Science*, Vol. 2, 3-21.
- Sumarwan, A., Luke, B. & Furneaux, C. (2022). Managing the Regulatory Space: Examining Credit Union Accountability to Government in a Lightly Regulated Context. *Social and Environmental Accountability Journal*, 42(3), 140-159. <https://doi.org/10.1080/0969160X.2021.1952886>
- Uche, C. U. (2001). The theory of regulation: a review article. *Journal of Financial Regulation and Compliance*, 9(1), 67-81. <https://doi.org/10.1108/eb025063>
- Viscusi, W. K., Vernon, J. M. & Harrington JR., J. (2000). *Economics of regulation and antitrust*. 3. ed., Cambridge: The MIT Press.
- Walker, R. G. (1987). Australia's ASRB: a case study of political activity and regulatory capture. *Accounting and Business Research*, 17(67), 269–286. <https://doi.org/10.1080/00014788.1987.9729807>
- Zeff, Stephen A. (1971). A Critical Review of the Evolving Trends. In *Forging Accounting Principles in Five Countries: A History and an Analysis of Trends*, Stipes Publishing, 1972, Arthur Andersen & Co. Lecture Series. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2045708>